

LA

COULEUR DE L'IRIS D

EXPOSÉ DE LA NOMENCLATURE DES NUANCES DE L'ŒIL

TELLE QU'ELLE EST ADOPTÉE PAR LE SERVICE D'IDENTIFICATION AU DÉPÔT DE LA
PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS

Et dans le service pénitentiaire de France

PAR

ALPHONSE BERTILLON

Extrait des *Annales de Démographie Internationale*

Vol 7 pp. 226 - 246

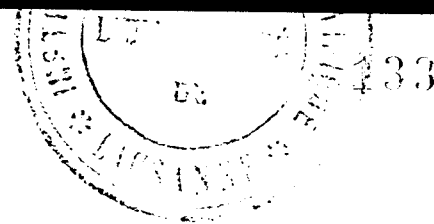
PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, Boulevard Saint-Germain, 120

1886



58

LA COULEUR DE L'IRIS ¹

EXPOSÉ DE LA NOMENCLATURE DES NUANCES DE L'ŒIL

Telle qu'elle est adoptée par le service d'identification au dépôt de la Préfecture de Police de Paris et dans le service pénitentiaire de France

Par **Alphonse BERTILLON**

I. — *Arbitraire et confusion des dénominations actuelles.* — Il y a peu de caractères en anthropologie qui aient autant d'importance que la couleur des yeux, notamment pour l'étude des races européennes.

Qui ne sait, par exemple que les Germains du type pur ont les yeux bleus et les Espagnols les yeux marron foncé (*vulgo*, bruns ou noirs). — C'est le type brun opposé au type blond.

Le rapport numérique de deux nuances d'yeux peut, dans bien des cas, exprimer la proportion de deux types ethniques dans une même population.

Mais c'est en France, formée mi-partie de blonds et mi-partie de bruns, que le mélange semble atteindre son maximum.

Aussi n'y a-t-il pas d'élément qui dans la figure d'un Français présente autant de variété que la couleur de l'œil et, toute question scientifique mise de côté, ce caractère devait forcément faire partie du signalement anthropométrique en usage dans les prisons, tel que nous l'avons exposé dans la *Revue politique et littéraire* (2) et tel que nous avons eu le plaisir de le voir adopté à la préfecture de police, par M. Camescasse, et à l'Administration pénitentiaire, par M. Herbette, le directeur actuel (3).

1. Une partie du présent article a paru concurremment dans la *Revue scientifique* (*Revue rose*) (n° du 18 juillet 1885).

2. N° du 28 avril 1883. Voir aussi les *Annales de Démographie*, 1881 et 1882.

3. M. Henri de Parville a rendu compte de cette méthode en ces termes dans la *Revue des sciences du « Journal officiel »*.

« Signalons une application pratique de l'Anthropométrie. Il s'agit d'un pro-

Malheureusement dès nos premiers essais, nous rencontrâmes dans les procédés de notation, scientifiques ou populaires, de la couleur de

« cédé d'identification permettant de retrouver le nom d'un récidiviste au moyen
« de son seul signalement photographique et anthropométrique.

« Lorsqu'un individu qui a déjà subi une ou plusieurs condamnations est
« arrêté pour un nouveau délit, il a tout intérêt à cacher son nom véritable.
« Cette dissimulation d'identité est si fréquente, paraît-il, que les gardiens des
« prisons de Paris reconnaissent très souvent parmi les « entrants » d'anciens
« détenus condamnés antérieurement sous d'autres noms, et en dénoncent jus-
« qu'à six par jour. Pour éluder ces fraudes, la police fait photographier tous les
« condamnés; mais ce moyen n'a pas tardé à devenir illusoire, car en cinq
« années 50.000 cartes ont été réunies, et il est devenu presque impossible de
« chercher avec succès le portrait d'un individu dans cette immense collection. »

« M. Alph. Bertillon a eu l'idée de rendre les recherches méthodiques et de
« faciliter les comparaisons en rangeant les photographies par groupes bien dé-
« terminés. Il partage d'abord toutes les photographies par collections d'individus
« de même taille, de 5 en 5 centimètres. On sait, étant donné un récidiviste,
« dans quel groupe aller chercher son portrait. Puis, ce groupe, qui est constitué
« encore par plusieurs milliers d'images, est subdivisé lui-même par groupes
« secondaires fondés sur la longueur des pieds, par exemple. Ce nouveau groupe
« est partagé encore en d'autres groupes fondés sur la couleur des yeux, la lon-
« gueur de la tête, etc. On finit ainsi par obtenir en définitive, des collections
« d'une centaine de photographies que l'on peut examiner rapidement. Le réci-
« diviste est vite retrouvé. La méthode est simple et semble pratique. Elle ren-
« dra des services non-seulement au point de vue judiciaire, mais encore à l'an-
« thropologie. »

Nous avons essayé au début de remplacer dans notre sériation le coefficient de la couleur de l'œil (renseignement sujet à caution) par une mensuration directe (hauteur du tronc, entre-jambes, coudée, etc.). Mais le nombre des longueurs osseuses faciles à mesurer et présentant de grandes différences d'un homme à un autre est fort restreint (voir pour plus de détails « une application pratique de l'anthropométrie » dans les « *Annales de Démographie* » de 1881). Contraint de maintenir l'indication de la couleur de l'œil dans notre classification, nous tournâmes nos efforts vers une meilleure notation.

Depuis la publication de l'article précité, le succès de cette méthode a toujours été en s'affermissant. Un des premiers actes de M. Gragnon, le successeur de M. Camescasse à la Préfecture de police, a été d'en faciliter le fonctionnement, en ce qui regarde Paris, en lui faisant aménager des salles d'opérations et d'archives beaucoup plus vastes.

Nous insistons sur ce point que la notation de la couleur de l'iris que nous préconisons dans cet article est aujourd'hui obligatoire dans toutes les grandes prisons de France. Il ne s'agit pas ici uniquement de vues scientifiques, mais d'applications, qui se chiffrent par jour par plusieurs centaines.

Si nous exceptons les paragraphes exclusivement de théorie, nous devons reconnaître d'ailleurs qu'un grand nombre de prescriptions qui vont suivre sont empruntées presque textuellement aux *Instructions* signalétiques destinées récemment par l'Administration pénitentiaire à ses agents.

l'iris, de grandes difficultés d'application que nous n'arrivâmes à tourner qu'après bien des essais et des remaniements.

Les divergences dans l'indication de la couleur des yeux ne sont pas rares en anthropologie. Contentons-nous de citer comme exemple les descriptions des autochtones australiens dont les yeux sont notés tour à tour par les observateurs comme *noirs*, *roux*, *gris* ou *bruns*. Rien n'est moins étonnant pour quiconque a étudié la question. Combien de voyageurs, combien d'anthropologistes seraient embarrassés, si on leur demandait la couleur de leur propre œil ! Les littérateurs qui connaissent pourtant le mieux leur langue, se rendent-ils un compte exact de ce qu'ils appellent « *un œil gris* » qu'on regarde en général comme l'œil de la majorité des Français ?

La méthode à laquelle nous nous sommes arrêté et que nous publions ici pour la première fois, a fait ses preuves pratiques en fournissant une base de classification pour plus de 25.000 signalements recueillis tant à Paris qu'en province. Et, point plus important encore, l'expérience nous a montré que notre procédé était transmissible, les élèves que nous avons formés en ayant eux-mêmes formé d'autres qui dans l'échange de pièces que nécessitent leurs travaux, continuent à s'entendre quoique opérant dans des lieux différents et distants.

La reconnaissance de plus de 400 récidivistes revenus sous faux nom et signalés par le service d'identification est une autre preuve de la valeur de notre méthode en général, et en particulier de l'excellence de la notation de la couleur d'yeux que nous avons adoptée.

Nos premiers essais remontent à l'année 1880. Nous prîmes alors comme guide exclusif les principes exposés par Broca dans ses « Instructions anthropologiques. » Il n'en pouvait guère être autrement. C'était du reste à notre connaissance le seul auteur qui avec Beddoe, eût alors traité cette matière avec quelque étendue. Joignons-y un remarquable rapport de M. Ikow, de Moscou, paru depuis dans les Bulletins de la Société d'anthropologie, avec lequel nous nous sommes rencontré sur plusieurs points de principe.

Broca reconnaît quatre groupes distincts d'yeux entre lesquels il n'établit aucune sériation d'ordre général : les *bruns*, les *bleus*, les *gris*, et les *verts*. Sous la qualification de *brun*, il confond les yeux les plus foncés avec les yeux roux les plus clairs, ce qui est contraire à l'idée qu'un chacun est habitué à se faire des yeux bruns.

Rien à dire sur la catégorie des *yeux bleus*. Il est impossible que ce qualificatif puisse soulever un malentendu.

La série des yeux *gris* demande quelques explications.

Comme le fait très justement remarquer Broca : il n'y a pas à proprement parler d'yeux gris. La teinte grise est un mélange de blanc et de noir dont la gamme complète s'étend du noir au blanc. Comme exemple de gris, on peut citer la tache que laisse sur du papier blanc un trait au fusain étalé au moyen d'une estompe, ou un lavis à l'encre de Chine. Jamais œil d'homme n'a présenté de tons approchants. L'iris humain a toujours un fond coloré. Il ne saurait donc être qualifié de gris.

Les yeux appelés gris par le public sont souvent des yeux jaunâtres.

D'autre part, pour un grand nombre de personnes il n'y a que deux sortes d'yeux bien tranchées : les yeux d'un *bleu pur* ou *azur* et ceux qu'on réunit sous la dénomination d'yeux *noirs* (1). Pour ces personnes, les yeux gris sont tous ceux qui ne se rapprochent pas manifestement de l'un de ces deux genres.

Avec un pareil système, plus des deux tiers des yeux sont appelés gris et cette indication perd toute sa valeur signalétique.

Or la série, naturelle d'ailleurs, que Broca appelle grise, diffère de l'une et l'autre de ces acceptions et ajoute un troisième sens à ce qualificatif déjà si chargé.

Pour notre part, nous ne sommes arrivé à sortir de cet imbroglio qu'en proscrivant l'emploi du mot *gris* de notre vocabulaire et en lui substituant le terme *bleu-violet* pour les tons clairs et *bleu-ardoisé* pour les tons foncés de la série grise de Broca.

Nous expliquerons plus loin les raisons qui nous ont déterminé à classer dans la même division les yeux gris de Broca et les yeux bleus ordinaires.

Quant à la classe des yeux *verts* nous la croyons entièrement artificielle.

Si cette série était naturelle, elle devrait pouvoir s'appliquer à un groupe humain, à une race spéciale, au même degré que les yeux bleus qualifient les races saxonnes, et les yeux marrons, les races sémitiques etc. L'examen journalier devrait fournir quelques types la réalisant entièrement. Or, sur 25.000 observations, il nous a été

1. Le qualificatif de *noir* ne correspond pas plus à la réalité que celui de *gris*. Généralement on confond sous ce mot les yeux marron-foncé de l'Andalou et les yeux ardoisé foncé de certains types blonds. — En regardant de près (et le dos tourné au jour) il est toujours aisé de distinguer dans l'œil le plus foncé la pupille de l'iris. Tous les observateurs (Broca, Ikow, Topinard, Manouvrier, ...) sont unanimes sur ce point.

impossible de rencontrer *un seul* iris entièrement vert. M. Ikow qui a opéré à Moscou sur une population toute différente, mais aussi mêlée, porte le même témoignage.

Les yeux qui *de loin* se rapprochent le plus du vert, présentent toujours *de près* des irisations circulaires jaunes ou oranges sur la teinte bleue plus ou moins foncée du fond. L'impression de vert s'évanouit d'autant plus que l'œil est *mieux éclairé* et regardé de plus près.

En réalité, c'est dans la nécessité de regarder l'œil *de près* et *dans de bonnes conditions d'éclairage* que réside la différence des deux appréciations et des deux méthodes. Broca, pour établir son échelle chromatique de couleurs d'yeux, n'a basé ses observations que sur des teintes plates et unies relevées à l'aquarelle d'après des yeux observés à plus d'un mètre de distance. Il recommande dans sa communication à la Société d'Anthropologie de s'éloigner du sujet à observer, jusqu'à ce que la zone concentrique de la pupille se fonde avec la zone périphérique en une teinte unie. Or, à cette distance, l'œil bleu doté d'un cercle jaune concentrique prend nécessairement une teinte verdâtre pâle, par suite du mélange des couleurs composantes, et l'œil doté d'un cercle châtain (c'est-à-dire d'un orangé, *jaune foncé*), apparaît soit vert foncé, si le cercle est peu étendu, soit entièrement châtain si le cercle est très étendu.

De ce que, regardés à distance, certains yeux paraissent verts, s'en suit-il que cette série soit naturelle et qu'il faille forcément *s'éloigner pour mieux voir*?

Ce principe est pour le moins bizarre. L'expérience nous a montré que les nuances fondues que l'on obtient ainsi sont d'une description beaucoup plus difficile que l'indication séparée de chaque nuance composante.

Plusieurs années avant Broca, le célèbre anthropologiste anglais Beddoe qui a poursuivi des enquêtes sur les yeux et les cheveux dans la plupart des pays de l'Europe, avait été tellement frappé de la difficulté d'exprimer la couleur de l'iris qu'il avait tourné le problème, en ne considérant dans les yeux que *le ton de la nuance*, abstraction faite de la couleur; d'où ces trois classes : yeux *clairs*, yeux *moyens*, yeux *foncés*. Le rapport du nombre des yeux clairs à celui des yeux foncés relevés dans le même pays lui fournit ce qu'il appelle l'indice de *nigriscence*.

Cette façon de procéder permet d'opérer très rapidement, n'importe où, et sur de très grands nombres. En plein jour, sur les boulevards, au sortir d'une exposition, etc., toutes les personnes qui passent sont

dévisagées à plusieurs mètres de distance et immédiatement pointées sur une feuille à trois colonnes suivant le degré de *noirceur* de leurs yeux.

Les inconvénients de cette méthode sont de réunir dans les mêmes catégories des yeux de types différents comme les yeux marron foncé et les yeux bleu ardoisé foncé qui, de loin, paraissent l'un et l'autre noirs, et qu'il est impossible de distinguer en diagnostiquant à grande distance, comme le fait M. Beddoe.

Puis enfin il s'agit d'un procédé personnel à son auteur, et d'une vulgarisation difficile sans enseignement direct : où commence le ton *moyen* de M. Beddoe et où s'arrête-t-il ?

Une méthode qui dans les yeux ne relève que le ton de la couleur, c'est-à-dire le plus ou moins de noir dont elle est rabattue, ne saurait d'ailleurs avoir la prétention de servir de base à une désignation rationnelle de la couleur de l'iris et laisse volontairement de côté les caractères qui, au point de vue descriptif, ont le plus de valeur.

II. — *Exposé de la méthode.* — Le système auquel nous avons été amené après bien des remaniements, est issu de la pratique et n'a eu au début aucune visée théorique ni scientifique. Néanmoins il s'est trouvé *a posteriori*, que l'anatomie de cette partie spéciale de l'œil en expliquait l'esprit et pouvait jusqu'à un certain point lui servir de base. Aussi, demandons-nous au lecteur la permission de rappeler en quelques mots les fonctions de l'iris et les causes de sa coloration d'après les idées classiques généralement admises (1).

La prunelle est la partie colorée qu'on aperçoit à travers la cornée transparente. Elle se compose d'une tache centrale absolument noire qu'on appelle la pupille et d'une zone circulaire de couleur variable constituée par une membrane qu'on appelle l'*iris* (2).

1. Voir le *Dictionnaire* de Littré et Robin, Broca *Instr. anthr.* et Ikow *Bull. Soc. anthr.*

2. Nous nous servons, intentionnellement ici, de l'expression « prunelle » pour désigner l'ensemble du cercle coloré, quoique les philologues, Littré entre autres, regardent ce mot comme un synonyme populaire de pupille. C'est là, croyons-nous, une erreur dont la première conséquence est d'appauvrir notre langue d'un mot.

Si l'expression est populaire, c'est dans la langue courante qu'il faut en chercher le sens. Or, il est difficile et même irrationnel, quand on parle de l'œil en général, de son expression, des changements de direction du regard, etc., de séparer l'iris de la pupille. — Tous les exemples cités par Littré peuvent tout aussi bien justifier notre interprétation :

L'iris a pour fonction de mesurer la quantité de rayons lumineux nécessaires au libre exercice de la vie. Si l'objet que l'on regarde est vivement éclairé, la pupille se rétrécit, et alors moins de rayons entrent dans l'œil, et inversement si l'objet est obscur, elle se dilate et donne passage à plus de rayons.

Ce double mouvement d'extension et de rétraction est accompli par des fibres musculaires très ténues, disposées les uns en rayons convergeant vers la pupille pour l'extension, les autres circulairement, en forme concentrique, au bord de la pupille, pour la contraction.

Quand on parle de la couleur d'un œil, c'est uniquement la couleur de l'iris qu'on a en vue; on ne saurait y faire intervenir la nuance de la pupille, qui, dans un œil sain, doit toujours être d'un noir absolu.

L'iris ne présente jamais une teinte uniforme dans toutes ses parties. On y distingue ordinairement une zone centrale ou petit cercle, et une zone périphérique.

L'iris est tellement mince qu'il est toujours plus ou moins transparent. Il ne remplirait pas son rôle d'écran, s'il n'était recouvert sur sa face postérieure d'un vernis noir, constamment et uniformément opaque sur les yeux les plus clairs comme sur les yeux les plus foncés.

Il en résulte que chez les sujets où l'iris est très transparent, il laisse mieux apercevoir la couche de noir qui le recouvre postérieurement et que l'œil a un aspect bleu très foncé qui rappelle les reflets de l'ardoise d'Angers. Inversement, il est d'autant plus pâle, d'un bleu

« Il y a trois ou quatre ans que je n'avais pleuré et je comptais bien que mes vieilles prunelles ne connaîtraient plus cette faiblesse jusqu'à ce qu'elles se fermassent pour jamais » (VOLTAIRE).

« Voyant une femelle,..... il baissait la prunelle. »

(LA FONTAINE).

« Tandis que le frère jouait de la guitare, la sœur jouait de la prunelle » (HAMILTON).

« Chérir, conserver comme la prunelle de ses yeux. »

Malebranche parle du « trou de la prunelle ». Si prunelle égale pupille, « trou » n'a plus sa raison d'être.

A ces citations, joignons l'autorité littéraire de Claretie :

« Ses prunelles vert clair s'allumaient » (Les amours d'un interne, p. 229), de Théophile Gauthier :

« Le souviens-toi-de-moi ouvrait en clignotant ses jolies prunelles bleues », etc.

d'autant plus clair que ses fibres plus épaisses voilent mieux sa face postérieure.

Ces conclusions ne se réalisent en entier qu'en l'absence de la matière orangé jaune qui, dans les neuf dixièmes des cas, masque la surface du petit cercle interne.

Ainsi, d'après les théories précédentes, on doit conclure qu'un œil bleu pâle (bleu strié de filaments blancs) correspond à un iris à fibres compactes ; un œil bleu noirâtre, ou mieux bleu ardoisé, indique au contraire un iris transparent, et un œil d'un bleu pur, un iris d'une épaisseur et d'une transparence moyenne et uniforme.

Quant à la question de savoir, pourquoi dans un œil sans pigment, le fond de l'iris qui en réalité est noir, apparaît toujours aux yeux de l'observateur avec des reflets plus ou moins bleus, c'est un problème qui, à notre connaissance, n'a pas été résolu.

Il doit, d'après nous, se passer ici un phénomène analogue à celui que l'on observe sur les tatouages d'Européens. Ces dessins sont, comme on sait, incrustés sous la peau au moyen de faisceaux d'aiguilles imprégnées d'encre de Chine, c'est à dire d'une matière d'un noir absolu. Et néanmoins, après application et cicatrisation, ils n'en paraissent pas moins d'un bleu violacé ou ardoisé. — C'est une remarque générale que le noir perçu dans l'organisme par transparence donne presque toujours une impression bleuâtre (1).

L'opposé de l'œil bleu est l'œil marron foncé du nègre, de l'espagnol, etc., improprement appelé encore œil *brun noir* ou *chocolat*.

Ici une couche de matière pigmentaire jaune-orange foncé tapisse toute la surface externe de l'iris et ne laisse plus le moindre rayon bleu émerger des couches profondes de l'iris.

C'est cette matière qui, retrouvée par le microscope sous des formes analogues dans les cheveux, la barbe et jusque dans la peau, a reçu en anatomie le nom général de pigment. C'est par une pigmentation plus abondante que les cheveux noirs, par exemple, diffèrent au point de vue anatomique, des cheveux blonds, etc.

Le pigment de l'œil, avons-nous dit, est d'une coloration jaune-orangé plus ou moins foncé. Ses variations de quantité, diversement

1. Il ne s'agit là de notre part, que d'une simple hypothèse. — Nous n'avons pas la prétention de résoudre des questions d'anatomie et de physique sans expérience directe. — Du reste, ainsi que nous le fait remarquer le docteur J. Carret, cette explication n'est peut-être pas la seule : les veines aussi paraissent bleues — ce qui n'est pas en opposition avec notre théorie.

combinées avec les nuances bleuâtres des couches profondes de l'iris, suffisent pour expliquer les colorations si multiples de cet organe.

En résumé, si l'on met de côté les expressions inexactes dont nous avons parlé, on est amené à reconnaître qu'il n'y a dans l'humanité que deux types d'yeux bien tranchés : 1° *l'œil entièrement marron* (marron pur foncé) ; 2° *l'œil sans pigment jaune* (qu'il soit bleu pâle, pur ou ardoisé).

Mais les formes intermédiaires issues manifestement du croisement des deux types se rencontrent en France bien plus fréquemment que les formes pures.

Quiconque a examiné dans de bonnes conditions les yeux d'un certain nombre de sujets se rendra compte, comment il serait possible en disposant d'un nombre suffisant d'yeux artificiels rigoureusement copiés sur nature, de les grouper par séries conduisant insensiblement de l'œil bleu à l'œil marron foncé du nègre, absolument comme il est possible de sérier des mèches de cheveux du blond le plus clair au noir plume de corbeau en passant par les intermédiaires des divers tons châtain (les cheveux roux mis à part).

Dans une gamme de ce genre la place de chaque pièce est principalement (1) déterminée par l'intensité de coloration et la quantité du pigment jaune-orangé.

Ceci nous amène à définir rigoureusement ce que l'on appelle *le ton d'une nuance* :

« Lorsqu'on mêle sur une palette une certaine quantité de rouge
 « pur et une certaine quantité de jaune pur, on obtient une nuance
 « déterminée, intermédiaire entre les deux couleurs primitives; en
 « ajoutant à ce mélange une certaine quantité de noir ou une cer-
 « taine quantité de blanc, on ne change pas la *nuance*, mais on en
 « fait varier le *ton*. Par le mélange avec le blanc, on éclaircit la nuance
 « qui, de plus en plus éclaircie, peut descendre jusqu'au blanc. Par
 « le mélange avec le noir on rabat la nuance qui, de plus en plus
 « rabattue, finit par tourner au noir. Les innombrables teintes que
 « l'on obtient ainsi en éclaircissant ou en rabattant une nuance for-
 « ment une série complète, dont le premier terme est le blanc et le

1. Nous disons « principalement » car il faut dans l'établissement d'une gamme de ce genre ne grouper dans les mêmes séries que les yeux ayant l'iris de la même texture (pâle, pur ou ardoisé); à mesure d'ailleurs que l'on s'avance vers l'œil marron cette distinction devient de moins en moins saillante. Enfin il faut également tenir compte de la forme du cercle (voir la note page 237).

« dernier est le noir ; les divers termes de série constituent les *tons* de la nuance et l'ensemble des tons de la *gamme* de la nuance. Le nombre des tons de la gamme est illimité ; toutefois Chevreuil a montré qu'on pouvait la réduire à vingt. » (Broca. *Instr. anthr.*).

Or l'observation montre que le pigment jaune-orangé de l'œil se comporte comme les tons croissants d'une gamme de couleur, et paraît d'autant plus foncé, d'autant plus marron, qu'il est en couches plus épaisses. Disséminé, au contraire, en petite quantité dans les fibres blanchâtres de l'iris, sa nuance s'éclaircit jusqu'à paraître jaune-paille, jaune de Naples clair, ou encore jaune de soufre (1).

Ses variations de quantité diversement combinées avec les nuances bleuâtres des couches profondes de l'iris suffisent pour expliquer les colorations si multiples de cet organe.

1. Ajoutons que la gamme jaune-orange de l'Atlas de Chevreul ne reproduit, d'ailleurs, que d'une façon approximative les différentes colorations du pigment.

Dans cette planche, l'intensité de la nuance augmente du n° 1 au n° 10 et se fonce du 11 au 20 ; mais le rapport des deux couleurs composantes *jaune* et *rouge* reste le même du haut en bas.

Dans les yeux, au contraire, la proportion de rouge augmente en même temps que la pigmentation s'élève dans l'échelle. Dans les tons clairs (du 0 au 6 de l'échelle), surtout dans les yeux à fond pâle, la nuance du pigment, vue de face par transparence, semble presque être jaune-citron, c'est-à-dire jaune pur dénué de rouge. Dans les cas intermédiaires (du 6 au 12), elle correspond exactement au jaune-orange de l'échelle, mais elle s'en écarte à nouveau, par une plus forte proportion de rouge, dans les tons foncés du châtain et du marron (du n° 13 aux nos 18 ou 20).

Ces considérations expliquent pourquoi dans la pratique nous avons été amené à qualifier de *jaune* tout court, les pigmentations qui correspondaient approximativement aux cinq premiers tons de l'échelle chromatique du *jaune-orangé* publié par Chevreul ; tandis que nous appelions jaune-orange, et par abréviation *orange* tout court, les tons qui se rapprochaient des nos 6-12.

Ces qualifications étaient à la fois plus exactes et plus pratiques que l'usage exclusif de numéros.

Pour les nos 13, 14 et 15 nous avons été longtemps à trouver un qualificatif satisfaisant. Les iris dotés de cette pigmentation forment un groupement assez naturel d'yeux généralement foncés et qui, tous, sont franchement intermédiaires entre l'œil bleu et l'œil marron. Finalement nous nous sommes arrêté au qualificatif *châtain* qui, dans la langue usuelle, désigne d'habitude des tons plus clairs que marron.

Les nos 16 à 20 de l'échelle de Chevreul devraient correspondre au marron proprement dit ; mais, en réalité ils ne peuvent donner qu'une idée très approximative du ton de cette nuance. Heureusement que les pigmentations de ce genre ne sont pas rares à Paris, où elles s'observent sur plus d'un tiers des yeux ; ce sont les yeux qualifiés « bruns » par le public.

Si, de l'œil impigmenté premier groupe, nous nous élevons progressivement vers l'œil marron pur, le deuxième groupe que nous rencontrons est l'œil bleu légèrement jaune. Ici le jaune est toujours plus ou moins pâle et disséminé dans l'épaisseur de l'iris. Il rappelle le jaune de Naples clair des boîtes d'aquarelle et quelquefois, mais plus rarement le jaune soufre ou même le jaune citron. Pour retrouver en cette matière les tons rouges ordinaires au pigment, il faut regarder l'œil de profil. La légère couche colorée qui, de face, semblait jaune clair, vue de champ apparaît orangé vif.

L'observation directe retrouve d'ailleurs cette nuance des mieux tranchées sur les yeux du troisième groupe : celui des bleu-orangé.

Ce groupe se distingue du précédent par la présence manifeste de tons rouges, conséquence probable d'une plus grande quantité de matière pigmentaire. La périphérie néanmoins reste bleu, bleu verdâtre ou ardoisé verdâtre.

C'est dans cette classe que se range la plupart des yeux pers et des yeux glauques.

Le 4^e groupe, le plus nombreux (22 %) réunit les yeux franchement intermédiaires entre le bleu et le marron.

Le pigment toujours plus abondant que dans les deux séries précédentes est en outre plus foncé. Pour le qualifier nous avons longtemps hésité entre les mots *fauve*, *roussâtre*, *châtain*, etc.

Finalement nous nous sommes arrêté à ce dernier terme qui dans la langue usuelle désigne d'habitude des tons plus clairs que marron.

Le châtain, en général, se distingue du *marron* qui vient après lui, par une pigmentation moins abondante, généralement plus claire et à mailles moins serrées. Il est toujours groupé en cercle autour de la pupille.

Le marron, au contraire, a un aspect foncé et velouté caractéristique. C'est l'œil « brun » foncé de Broca (n° 1 et 2 de son tableau chromatique).

Néanmoins cette dernière pigmentation s'observant dans nos pays sur le tiers des cas, nécessité a été de la rediviser, suivant les mêmes

1. On peut encore prendre comme point de repère pour la notation des pigments, les couleurs qu'on appelle les ocres terreuses, dont le grain, lorsqu'elles ne sont pas délayées, donnent l'illusion du pointillé du pigment.

Dans une échelle de ce genre l'ocre jaune naturelle correspond assez exactement à la pigmentation que nous appelons *orange*, tandis que l'ocre de Rhue, la terre de Sienne naturelle ou brûlée rappelle le pigment *châtain*.

principes, en trois sous-groupes, basés cette fois, non sur la *nuance* de la matière colorante, mais sur son *étendue*.

La première de ces sous-divisions comprend les yeux où le marron est groupé en cercle autour de la pupille, et où les fusées rayonnantes de cette nuance ne s'étendent pas jusqu'à la périphérie. — Cette catégorie est désignée sous le nom de *cercle marron*.

La seconde dite « marron verdâtre » marque une progression de plus dans la pigmentation. Les stries de marron qui, dans la catégorie précédente, n'atteignaient pas la bordure externe de l'iris envahissent ici presque tout l'œil. Les couches profondes de la périphérie, généralement à reflets jaune-verdâtre, quelquefois ardoisés, n'apparaissent plus ici qu'en croissants ou en secteurs irréguliers. Souvent enfin il ne reste plus qu'une ou deux fusées verdâtres.

Enfin la troisième et dernière des sous-divisions des iris pigmentés en marron est l'œil *marron pur*, qui réunit les yeux où tout le champ de l'iris est uniformément tapissé de marron (1).

En résumé, l'échelle pigmentaire se présente dans l'ordre suivant (nous ajoutons à chaque nuance la désignation du ton — clair, moyen

1. Cette sous-subdivision en *cercle marron*, *marron verdâtre* et *marron pur* a son emploi analogue pour les pigmentations jaunes, oranges et châains, mais à titre purement descriptif, sans entraîner pour ces dernières une sous-subdivision quelconque dans la classification. Ainsi les *jaune-bleu* et les *cercle-jaune-bleu* sont classés ensemble. La première expression s'applique à un œil où le jaune est répandu indistinctement dans tout l'œil, et la seconde à celui où la matière colorante est groupée en cercle autour de l'œil. Ce dernier cas est de beaucoup le plus fréquent.

Nous aurions pu, en poussant plus loin la minutie, exprimer dans ces formules la forme spéciale de chaque cercle pigmenté.

Ces mosaïques, ces irisations qui, au premier abord, offrent autant de variétés que d'individus peuvent se ramener à trois types principaux.

En effet, si le pigment jaunâtre qui prend naissance dans les fibres musculaires de l'iris reste confiné dans les muscles constricteurs qui sont situés autour de la pupille, le cercle affecte une forme *concentrique* qui dans certains yeux semble être comme coupée à l'emporte-pièce.

Si la matière colorante, au contraire, s'est portée uniquement sur les fibres extérieures de l'iris qui occupent la zone périphérique et intermédiaire, la zone qui entoure immédiatement la pupille reste bleuâtre et le cercle orangé-jaune apparaît avec des *dentelures* et des *hachures* qui semblent correspondre aux points d'insertion des fibres extenseurs — d'où l'expression de *cercle festonné*. — Ces stries groupées en faisceaux plus ou moins colorés sont toutes d'ailleurs disposées dans le sens même que les muscles extenseurs de l'iris, c'est-à-dire dans la direction de rayons convergeant vers la pupille. Enfin le cercle *rayonnant*

ou foncé — mais sans attacher à ce renseignement plus d'importance qu'il n'en comporte) :

1°	Impigmenté (bleu ou ardoisé).	
2°	Impigmenté de jaune.....	} clair. moyen. foncé.
3°	— d'orange.....	
4°	— de châtain.....	} clair. moyen. foncé.
5°	— en cercle marron.....	
6°	— de marron verdâtre.....	} d'une couleur marron, claire, moyenne ou foncée.
7°	— de marron pur.....	

L'expérience nous a montré qu'il était matériellement impossible à l'observateur quelque peu familiarisé avec la sériation que nous venons de donner, d'hésiter entre plus de deux qualificatifs, ou, ce qui revient au même, d'enjamber une nuance entière, de qualifier par exemple de jaune, ce qui aura été classé antérieurement dans le châtain, ou encore de confondre l'orange avec le marron, ou un œil *cercle marron* avec un œil *marron pur*.

Son hésitation et ses erreurs seront forcément *limitées* entre deux séries voisines (1). Il hésitera par exemple, pour la qualification de certains cercles pigmentaires entre les mots cercle jaune et cercle orange, ou pour d'autres, entre celle de cercle orange et cercle châtain.

Lorsque ces cas se présentent, l'observateur indécis a toujours la

marque la réunion dans le même œil des deux premiers genres; la matière colorante a envahi la zone concentrique en entier, et de là semble envoyer des fusées pigmentaires rayonnantes vers la périphérie. C'est le seul groupement que l'on observe dans la pigmentation marron et châtain. L'orange et le jaune, au contraire, se groupent indistinctement en cercles *concentriques, festonnés* ou *rayonnants*.

Ces distinctions ne nous ont pas semblé avoir une valeur signalétique suffisante pour figurer dans notre notation de la couleur des yeux.

1. Il n'y a d'exception à cette règle que pour le pigment châtain, qui peut être à la fois limite de la cinquième et de la sixième division (cercle marron et marron verdâtre) et inversement. Cette anomalie provient de la nécessité où nous avons été de subdiviser le pigment marron en trois classes, tandis que les autres pigments jaune, orange et châtain restaient chacun groupés en une seule division.

ressource d'indiquer *les deux* qualificatifs entre lequel il hésite, par des formules de ce genre :

Pigmentation. { Cercle marron.
 Limite cercle orange.

ou encore :

Pigmentation. { Cercle jaune.
 Limite cercle orange.

Du reste l'usage de la limite est souvent restreint par l'indication du ton. Ainsi un *jaune-clair* peut absolument être limite d'un *orangé-clair*, mais non d'un *orangé-moyen*, et *a fortiori*, d'un *orangé foncé*.

Réciproquement lorsque la pigmentation est telle qu'aucune erreur ne soit possible, on indique l'absence d'hésitation, de limite, par le mot *franc*. Exemple :

Pigmentation. { Cercle marron.
 Franc.

Ces expressions, *limite* ou *franc*, arrivent à jouer pour le classement des couleurs d'yeux le même rôle que les millimètres dans une répartition par mensurations. Supposons par exemple, un groupe humain réparti en trois séries suivant la taille d'un chacun :

De α à 1^m,59 la catégorie des petites tailles ;
 De 1^m,60 à 1^m,69 » des tailles moyennes ;
 De 1^m,70 à ω » des grandes tailles.

La taille d'un individu rangé dans la série des grands et qui aurait pour hauteur 1^m,70^{cm},4 millimètres, pourrait s'exprimer sans avoir recours à des chiffres par la formule : *grande taille-limite moyenne*.

De même une taille de 1^m,69 centimètres qui ne serait séparée de la division des grandes que par une différence en moins de 1 centimètre, serait d'après le même principe désignée ainsi : *taille moyenne-limite grande*.

Le mot *limite* ainsi employé, arrive à signifier que les hasards de la mensuration pourraient faire passer alternativement la taille en question d'une série dans une autre.

De même l'œil *cercle-jaune*, *limite cercle-orange* pourrait être attribué alternativement à l'une ou l'autre classe.

Comme on le voit, notre sériation permet d'exprimer la nuance d'un pigment avec une justesse presque comparable à celle que donnerait un instrument de précision, et fournit pour la classification des couleurs d'yeux un repère infiniment plus aisé que les trois divisions reposant sur les reflets de la périphérie (pâle, pur ou ardoisé) quel que soit le rôle de ces derniers dans la couleur générale de l'œil.

De là la règle dans nos formules d'yeux de toujours noter *en premier lieu, la nuance de la pigmentation; en second lieu, les reflets des couches profondes des zones périphériques et intermédiaires*, en faisant abstraction des pointillés pigmentaires qui pourraient s'y trouver disséminés; *et en dernier lieu, les indications « limite » ou « franc. »*

Exemple :

ŒIL { à pigmentation..... *Cercle châtain.*
 { à périphérie..... *Bleu ardoisé légèrement verdâtre (franc).*

L'œil ainsi défini est classé dans la division des châains, sans tenir compte des renseignements accessoires : cercles des tons, limite ou franc; ni des reflets de périphérie qui ne figurent là qu'à titre descriptif.

La quantité respective de chaque nuance est un élément descriptif aussi important que leur intensité propre. Sous ce rapport, notre méthode, appliquée sans discernement, pourrait conduire à des anomalies. C'est ainsi que nous sommes amené à ranger dans la catégorie des yeux jaune-bleu, des yeux d'un bleu très-pur, mais qui au centre présentent un léger cercle jaunâtre, visible seulement quand on regarde l'œil de près et en pleine lumière.

La même remarque peut être faite pour l'œil bleu pigmenté d'orange. Tandis que la généralité des yeux de cette classe ont un ton intermédiaire entre l'œil bleu et l'œil châtain, il se rencontre quelquefois des yeux d'un bleu très-franc, qui par leur aspect général appartiendraient à la division n° 1 (yeux impigmentés) et qu'un léger cercle concentrique orangé force à classer dans la division n° 3 (yeux pigmentés d'orange).

Une infraction à cette conséquence du classement aurait détruit la simplicité de la méthode en ouvrant la porte à l'arbitraire. L'œil devra donc rester classé dans la division de son pigment; mais pour exprimer le peu d'importance de celui-ci dans l'aspect général de l'iris, on l'entourera d'une parenthèse. Exemple : *(cercle orangé) bleu.*

Inversement ou *souignera* un caractère prédominant. Ainsi un œil *jaune-bleu* (jaune souligné) est un œil où la matière jaune couvre une étendue exceptionnelle ; un œil *jaune-bleu-verdâtre* (verdâtre souligné), est un œil à pigmentation jaunâtre d'une étendue moyenne et à périphérie manifestement bleu-verdâtre, de telle sorte que de loin l'œil semble vert.

L'usage raisonné de ces deux signes : parenthèse et soulignement, permet en modifiant et en graduant le vocabulaire, d'arriver au moyen d'un ou deux traits de plume supplémentaires, à la peinture précise de l'œil.

Au fond, en langue usuelle, la parenthèse remplace l'adverbe « *légèrement* » et le soulignement celui de « *fortement* ».

III. — *Résultats statistiques et conclusions.* — Ce procédé de notation, avons-nous dit précédemment, a déjà été appliqué depuis deux ans environ à 25.000 signalements anthropométriques dont la très grande majorité ont été relevés sur des individus arrêtés sur le pavé de Paris, par la police municipale.

Voici, ramenée à 100, la répartition en nos sept classes de la couleur des yeux, observés pendant ces trois derniers mois, d'après environ 4.000 observations.

IRIS IMPIGMENTÉS	IRIS PIGMENTÉS DE					
	JAUNE	ORANGE	CHATAIN	MARRON groupé en cer- cle autour de la pupille	MARRON avec quelques stries verdâtres	MARRON PUR
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
12	16	16,4	22,4	14,2	11	8
TOTAUX. . .	44,4		22,4		33,2	
A zones périphériques et intermédiaires BLEU <i>pâle, pur</i> ou <i>ardoisé</i> , fréquemment mélangé de reflets verdâtre clair.			A périphérie approchant soit de l'une, soit de l'autre, des deux groupes contigus.		A zones périphériques intermédiaires plus ou moins pigmentées de marron et à reflets jaune verdâtre, verdâtre foncé (ou marron-pur).	

L'ensemble des yeux pigmentés de marron s'élève à 33 pour 100, soit le tiers de la totalité. Ce chiffre est presque identique à celui des statistiques relevées d'après la méthode de Broca. C'est du reste la catégorie la plus facile à définir, celle qui réunit les yeux d'aspect le plus uniforme.

Les 22 pour 100 d'yeux châains se composent en grande partie d'yeux verdâtres foncés où le pigment n'est pas assez abondant pour être classés au marron ; on pourrait les appeler châain-verdâtre.

Mais ce qui frappe surtout dans ces chiffres, c'est la proportion considérable des yeux bleus : 44 pour 100, environ le triple des chiffres généralement cités.

Cette majoration des yeux bleus, ou plus exactement des yeux à périphérie bleue, provient de ce que nous ne les séparons pas des yeux bleu-grisâtre.

Nous avons insisté plus haut sur le vague du mot « gris » et sur son remplacement suivant les cas pour les qualificatifs « ardoisé » ou « pâle. »

Au point de vue scientifique, la distinction, croyons-nous, ne présente pas grand intérêt. Les enquêtes sur la couleur des yeux ne peuvent guère avoir d'autre but que de mesurer l'intensité de la pigmentation. L'anthropologie n'étudie les individus que pour arriver à caractériser et à distinguer les groupes. Or l'œil bleu, ou l'œil gris-bleu, ou gris tout court du public est dans la très grande majorité des cas un œil de blond au même titre que l'œil bleu pur. Les statistiques publiées par Ikow ne laissent pas de doute à cet égard.

Certes, nous aurions pu maintenir ces séparations et rediviser chaque pigment en trois sous-groupes suivant la contexture des zones moyennes et périphériques. Mais, à notre avis, ces sous-catégories auraient détruit, sans compensation aucune, notre unité de classement. Il est toujours très difficile, même pour des yeux impigmentés, d'établir la limite, où un œil cesse d'être bleu-pâle pour devenir bleu-pur (ou azur), bleu-pur pour devenir bleu-ardoisé. La difficulté croît à mesure que l'on s'élève dans l'échelle pigmentaire ; dès l'œil châain, elle devient généralement impossible à établir.

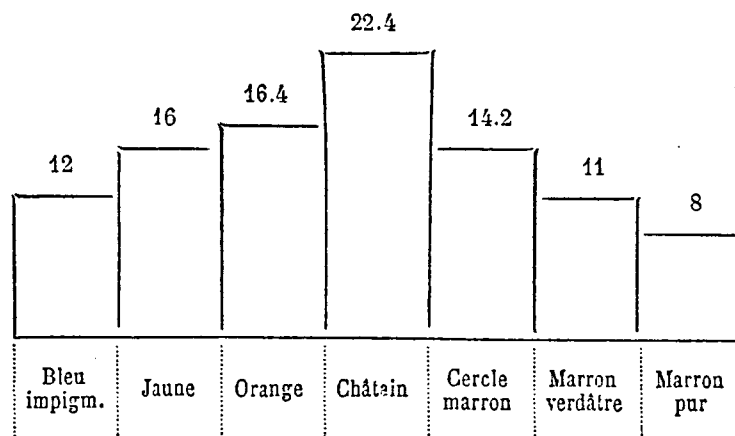
La difficulté aurait été de même ordre mais plus grande encore si, au lieu de baser notre classement uniquement sur l'intensité pigmentaire, nous avions adopté les divisions usuelles : *bleu, gris, vert, marron*.

La plupart des yeux sont à la fois intermédiaires entre plusieurs de ces catégories (gris-bleu-verdâtre par exemple) sans que l'on puisse savoir au juste quelle est la nuance dominante. Il en résulte que le choix entre les trois et souvent les quatre catégories populaires aurait été en somme infiniment plus délicat qu'avec nos sept classes qui, quelle que soit l'incapacité de l'observateur ne peuvent être confondues que deux à deux. Cette limitation de l'erreur constituait à elle seule,

pour le but spécial que nous poursuivons, un avantage inappréciable.

Si d'ailleurs notre théorie qui ne reconnaît que deux types extrêmes d'yeux : *bleu* et *marron*, et qui ne considère les autres que comme des intermédiaires, est vraie, si elle correspond à la réalité des choses, il y a par cela même grande chance pour que la classification qui observe cette sériation, soit d'une application plus aisée que n'importe quelle autre reposant sur une base artificielle.

Or, nous trouvons une confirmation *a posteriori* de la légitimité de ce principe dans l'aspect général de la courbe dessinée par les chiffres du relevé ci-dessus et notamment dans la rareté relative des yeux impigmentés et marron pur par rapport aux yeux intermédiaires.



Le Dr J. Carret a très bien expliqué (au Congrès scientifique d'Alger) ce phénomène qui semble au premier abord surprenant ; à savoir que dans une population mêlée, ce sont les types primitifs, les types générateurs qui sont toujours les plus rares, et les types intermédiaires les plus fréquents, et ceci dès les premières générations.

Supposons, en effet, en présence l'une de l'autre deux populations d'égal nombre, l'une blonde (à yeux bleus), et l'autre brune (à yeux marrons) ; soit 1,000 hommes et 1,000 femmes blonds d'un côté, 1,000 hommes et 1,000 femmes bruns de l'autre. Admettons, enfin, pour simplifier les données du problème, qu'ils soient tous célibataires et en âge d'être mariés ; que toutes les conditions d'existence et de génération soient égales de part et d'autre, et notamment que les différences de races n'influent en rien sur le choix des conjoints.

Les 1,000 femmes blondes ayant autant de chances d'épouser les 1000 blonds que les 1000 bruns, se répartiront en deux groupes égaux : 500 épouseront leurs congénères blonds, et les 500 autres se joindront à des bruns. — Même répartition du côté des femmes

brunes. — De sorte que dès la première génération nous aurons 1,000 ménages (500+500) produisant des types mêlés, contre 500 couples restés blond pur et 500 brun pur. Les types extrêmes auront diminué de moitié.

A la seconde génération, la répartition ira tout à la fois en s'accroissant et en se compliquant. Les intermédiaires de la première promotion en épousant encore quelques blondes ou quelques brunes *sans mélange* engendreront de nouvelles formes de transition plus voisines soit du blond, soit du brun, de sorte que leur nombre croîtra encore aux dépens des extrêmes, en même temps que leur répartition ira en s'imbriquant davantage. Quant aux formes pures ne pouvant être engendrées, à moins d'atavisme, que par une alliance congénère, ils iront toujours en diminuant de plus en plus rapidement à chaque génération.

Nous reconnaissons qu'en pratique les choses sont loin de se passer avec cette régularité. S'il en était autrement, il y a longtemps que l'on ne rencontrerait plus en France un seul iris soit bleu, soit marron pur. Toujours est-il que le diagramme des yeux, tel qu'il résulte de nos relevés statistiques, semble représenter une des phases de la fusion entre deux races telle que nous venons de l'esquisser.

Sous ce rapport, la nomenclature que nous avons fait adopter par les administrations publiques permettra peut-être de mesurer, dans un demi-siècle d'ici, les modifications apportées dans le sang de la population des vagabonds de Paris par les infiltrations toujours plus nombreuses des races du Nord. Dès maintenant les 20,000 signalements relevés permettraient d'établir le pour cent des blonds par rapport aux bruns dans chacun des départements de France.

Il nous reste pour terminer cet article à signaler les quelques inconvénients de notre méthode, les circonstances où elle cesse d'être applicable et les traductions en langue usuelle dont elle est susceptible.

La difficulté d'application pratique la plus considérable qu'elle soulève réside dans la nécessité d'*observer à la lumière naturelle et en plein jour*. Toutes les confusions, les expressions inexactes que nous avons signalées dans la langue populaire proviennent de ce qu'on est obligé, pour les descriptions usuelles, de relever la couleur de l'iris sous les éclairages les plus divers.

Le manuel signalétique rédigé d'après nos principes pour l'usage des greffiers et gardiens de prison, fixe en ces termes les conditions

de l'observation : « L'observateur se place vis-à-vis de son sujet, à « trente centimètres environ de lui, et le dos tourné au jour, de telle « sorte que l'œil à examiner reçoive en plein une lumière vive (mais « non les rayons du soleil). Puis il l'invite à le regarder, *les yeux dans « les yeux* en lui soulevant légèrement de sa main droite le milieu « du sourcil gauche. »

Observé de cette façon, il arrive quelquefois que l'iris présente, du droit au gauche, de notables différences de ton et de nuance. Aussi est-il recommandé de baser uniquement son observation sur l'œil *gauche* qui fait face à la dextre de l'opérateur.

Les conditions que nous venons d'énumérer suffisent pour faire comprendre que notre procédé de notation ne peut s'appliquer dans toutes ses prescriptions qu'aux investigations scientifiques ou aux signalements minutieux qui ont été de tous temps en usage dans les prisons.

Ainsi, par exemple, il ne saurait être question de l'adopter intégralement pour les signalements des passeports, permis de chasse et livrets militaires, etc. En ces cas le soulèvement du sourcil par une main étrangère devient une formalité inadmissible, et il n'est guère plus possible à l'observateur de s'approcher de moins d'un mètre de la personne à signaler.

Aussi ne s'agit-il plus alors que d'exprimer l'aspect de l'iris vu d'ensemble, et notre sériation ne peut plus être observée que dans ses bases générales.

L'œil cercle-jaune-bleu devient en pareille occurrence « bleu-jau-nâtre », ou même, si le jaune est en petite quantité « bleu-verdâtre ». A cette distance l'orangé de l'œil ne peut guère être distingué du jaune. Ce que nous appelons : cercle-châtain-verdâtre devient de même « châtain-verdâtre », ou même châtain tout court, lorsque le vert est en trop petite quantité pour être aperçu à la distance de un mètre.

Les deux classes de marron se confondent de même en la dénomination de marron-verdâtre. Rien à dire du marron pur qui sera augmenté de quelques marrons très légèrement verdâtres.

Quant à la distinction entre *pâle*, *pur* ou *ardoisé* pour les yeux i mpigmentés ou pigmentés de jaune ou d'orange, elle doit être maintenue toutes les fois que faire se peut. Ces qualificatifs sont ici d'autant plus utiles qu'ils empêchent d'abuser du qualificatif *gris*.

La seule condition indispensable pour que cette méthode soit facilement applicable et donne de bons résultats, est d'opérer dans une

chambre bien éclairée, le sujet étant placé à contre-jour par rapport à l'observateur.

En toute autre circonstance, à contre-jour, au théâtre, et à plus forte raison quand on décrit de mémoire une personne aperçue quelquefois et par hasard, il n'est guère possible de faire usage d'autres expressions que celles d'yeux bleus ou marrons, ou encore yeux clairs ou foncés. En de pareilles conditions la sériation populaire *yeux bleus*, *yeux gris*, et *yeux noirs* exprime exactement l'impression conservée. Le vague de l'expression correspond à l'incertitude de la sensation.

Ceci nous amène à conclure qu'en toute chose il ne faut pas trop médire du parler populaire; le tout est d'en préciser le sens. Sans moyen précis d'observation il s'attache avec raison à exprimer ce qui paraît plutôt que ce qui est.

Les sciences naturelles auront beau se vulgariser de plus en plus dans l'ensemble de la population, nos romanciers se serviront toujours pour décrire leur héroïne des mots : « grands yeux noirs » et « petits pieds », de préférence aux expressions plus précises : « yeux marrons » et « pied de vingt centimètres ».